



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Annexe 2
Circulaire n° 2017-016 du 03/02/2017

**Dossier pour l'entrée en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur
des élèves en situation de handicap et/ou de maladie grave**

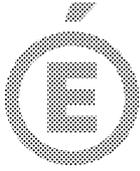
Le dossier **complet** est à envoyer impérativement,
avant le vendredi 12 mai 2017 par l'établissement d'origine

à l'adresse suivante :
SAIO Rectorat de Créteil
à l'attention de **Mme Nathalie VIGLIETTA**
bâtiment B
12 rue Georges Enesco
94010 CRETEIL

L'élève	L'établissement d'origine
Nom : Prénom :	Nom et coordonnées de l'établissement :
N° de dossier APB (obligatoire) :
Tel :
Adresse :
Mail :	Nom du chef d'établissement :

**Avis du chef d'établissement d'origine (nécessité d'une priorisation en fonction de
contraintes techniques et matérielles, les besoins d'accompagnement)**

.....
.....
.....
.....



Pièces à joindre :

- Copie de la fiche d'analyse des besoins (**Annexe 3**)
- Fiche récapitulative SAIO (**Annexe 4**)
- Copie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou du projet d'accueil individualisé (PAI)
- Copie des **aménagements obtenus** pour les épreuves du baccalauréat.
Ne pas joindre de bulletins de notes Avis du médecin scolaire (**sous pli confidentiel**), celui-ci sera retransmis directement par le SAIO au Dr **Labaye-Prévo**t, médecin conseillère technique auprès de la rectrice
- Le cas échéant : avis du (de la) conseiller(ère) d'orientation psychologue (**sous pli confidentiel**)

Chaque élément du dossier doit être rigoureusement complété et vérifié par l'établissement scolaire avant d'être transmis au rectorat de Créteil.